

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION TRIPARTITE ET QUADRIENNALE  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COLLECTIVITE  
DE CORSE, LA SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME  
FRANCE TELEVISIONS, ET L'ETAT RELATIVE AU  
DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE VIA STELLA POUR LA  
PERIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2023**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation du projet de convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société nationale de programme France Télévisions et l'Etat relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

La convention d'objectifs et de moyens 2020-2023 reprend les axes de la précédente convention 2019 et s'appuie sur les mêmes bases juridiques :

- ✓ La décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;
- ✓ La loi N° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision ;
- ✓ Les prérogatives étendues de la Collectivité de Corse dans le domaine de l'audiovisuel, qui lui sont notamment conférées par l'article L. 4424-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article stipule notamment que la Collectivité de Corse, après consultation du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, peut conclure avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses et destinés à être diffusés sur le territoire de la Corse.

### **1- HISTORIQUE DE LA CONVENTION TRIPARTITE**

Première chaîne régionale de plein exercice en France, Via Stella diffusait 5 heures de programmes journaliers en 2007 à sa création, contre 24 heures aujourd'hui. La chaîne couvre le territoire insulaire soit 339 178 habitants (source Insee 2019) via la TNT, mais est également accessible sur le plan national via sa diffusion sur le satellite, l'ADSL et la Fibre (Canal SAT, les bouquets Orange, Free et SFR). Par ailleurs, elle est également accessible à l'international par le biais de la diffusion de certains de ses programmes sur Internet.

La chaîne Via Stella est soutenue par la Collectivité de Corse depuis sa création dans le cadre de conventions antérieures triennales tripartites entre l'Etat, France

Télévisions et la Collectivité de Corse, tant du point de vue de son équipement technique qu'au travers de ses programmes.

**Par délibération n° 05/212 AC du 28 octobre 2005**, l'Assemblée de Corse a approuvé les modalités de mise en œuvre d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens de la chaîne France 3 Corse ViaStella entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et France 3. Le projet de convention a fait l'objet d'une notification à la Commission européenne qui a rendu son avis le 22 mars 2006 (aide d'Etat N 638/2005). Le 28 avril 2006, la convention a été signée en présence du Président de la République, M. Nicolas SARKOZY, du Président de France Télévisions, M. Patrick de CAROLIS et du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, M. Michel BOYON.

**Par délibération n° 07/59 AC du 10 avril 2007**, l'Assemblée de Corse a approuvé la signature d'un avenant n° 1 à cette convention précisant les modalités financières du soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et signé par les parties en date du 5 décembre 2007.

**Par délibération n° 11/037 AC du 11 février 2011**, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer un avenant n° 2 à cette convention afin de renouveler le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à la chaîne Via Stella pour une nouvelle période de 3 ans (période 2010 à 2013). Cet avenant a été signé en date du 24 juin 2011 en présence du Ministre de la Culture et de la Communication, M. Frédéric MITTERRAND et du Président de France Télévisions, M. Rémy PFLIMLIN.

**Par délibération n° 15/021 AC du 5 février 2015**, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer une nouvelle convention, sans obligation de notification auprès de l'Union européenne à la condition de respecter les conditions prévues par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011, relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un SPTR (service public de télévision régionale). En date du 13 février 2015, la nouvelle convention 2014-2016 a été signée en présence du Président de France Télévisions, M. Rémy PFLIMLIN.

**Par délibération n° 17/287 AC du 22 septembre 2017**, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil exécutif de Corse à signer un avenant n° 1 à la convention signée le 13 février 2015, afin de renouveler le soutien de la Collectivité de Corse pour un an, au titre de l'exercice 2017. Cet avenant a été signé rétroactivement par les parties en date du 14 novembre 2018.

**Par délibération n° 19/416 AC du 28 novembre 2019**, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer une nouvelle convention, sans obligation de notification auprès de l'Union européenne sous réserve de respecter les conditions prévues par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011, relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un SPTR (service public de télévision régionale). Cette convention 2019 a été signée en date du 11 juin 2020.

Période de conventionnement	Soutien investissement technique	Soutien investissement éditorial et programmes
Convention + Avenant n°1 / 2006-2010	2 100 000 €	2 000 000 €
Avenant n°2 / 2010-2013		2 150 000 €
Convention + avenant n°1 /2014-2017		2 850 000 €
Convention 2019		725 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 100 000 €</b>	<b>7 725 000 €</b>

Depuis la création de la chaîne ViaStella, le soutien financier de la Collectivité de Corse a été de **9 825 000 €**.

## **2 - LES DONNEES CLES DE LA CHAINE VIA STELLA**

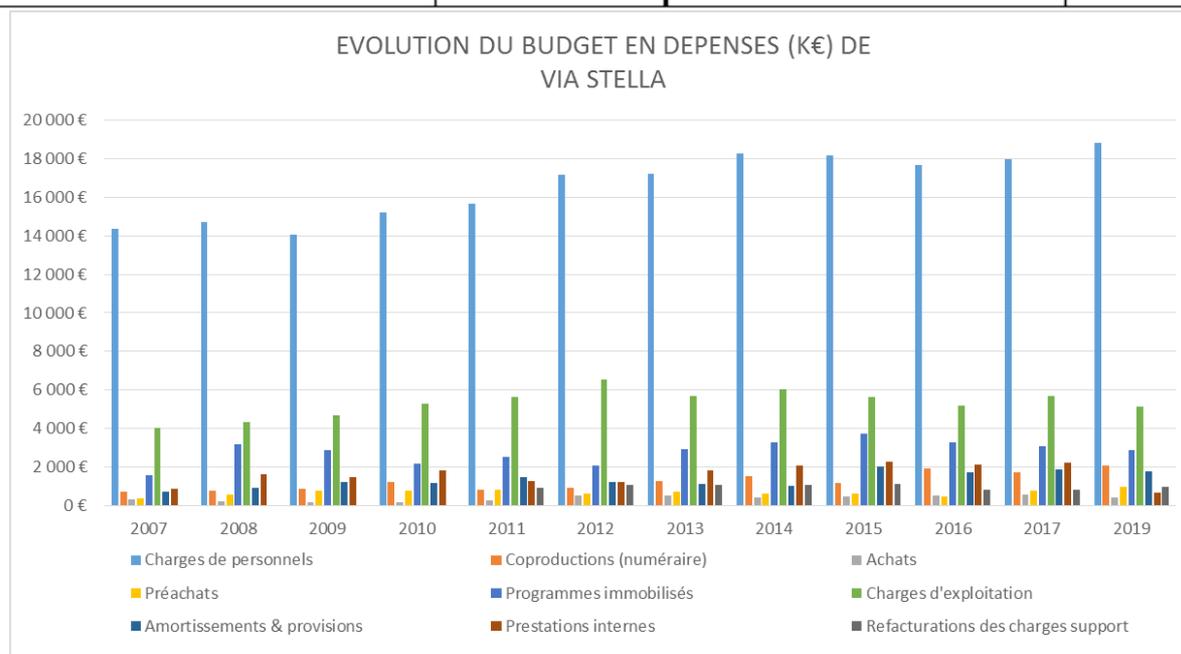
### **2.1-1 Budget annuel de la chaîne**

Le compte d'exploitation fourni présente une légère baisse par rapport à celui de 2017 qui s'élevait à 36,8 M€ pour 33,63 M€ en 2019. La part des charges de personnels a augmenté passant de 49 % (17 986 K€) des dépenses à 56 % en 2019 (18 834 K€) et de 4,71 % en valeur absolue.

Les charges d'exploitation représentent 15,20 % des dépenses. La part de la redevance dans les recettes de la chaîne est de 78,59 %, la part de la subvention de la Collectivité de Corse est de 2,15 %, la part de la publicité et du parrainage s'établit à 1,2 % des recettes.

La part des coproductions, préachats, achats de droits en numéraire est également en hausse passant de 8,18 % à 10,22 % du compte d'exploitation et en valeur absolue de 3 012 K€ en 2017 à 3 438 K€ en 2019, soit 14,14 % d'augmentation.

Charges	Total	Produits	Total
Permanents	13 756	Redevance (*)	26 432
Non permanents	2 801		
Autres charges sociales et de personnel	2 278	Publicité	303
Charges de personnel	18 834	Parrainage	102
Coproductions	2 078	Publicité et Parrainage	408
Achats de droits	423		
Préachats	936		
Achats de programmes et coproductions	3 438	Subventions encaissées	360
Programmes immobilisés	2 882	Production immobilisée	6 306
Autres achats et variation de stocks	808	Autres variations de production	0
Telediffusion	500	Reprises de provisions d'exploitation	0
Entretien et maintenance	584	Vente de prestations de prod.	67
Divers consommations externes	333	Autres ventes et services	4
Coûts de transmission	3	Autres produits de gestion courante	35
Locations et charges locatives	401	Autres produits d'exploitation	33
Déplacements, missions et réceptions	1 038	Recettes diverses	138
Divers services extérieurs	988		
Impôts et taxes	460		
Charges de gestion courante	0		
Charges d'exploitation	5 115	Refacturations internes	0
Amortissements et provisions	1 753		
Prestations internes	674		
Refacturation de s charges support	955		
<b>Depenses</b>	<b>33 832</b>	<b>Recettes</b>	<b>33 832</b>



En termes de recettes, le budget de 2019 a été de 33,63 M€, soit un résultat d'exploitation à l'équilibre. La part de redevance allouée par France Télévisions à Via Stella a représenté 78,59 % des recettes totales (26,43 M€) et la production immobilisée 18,75 % (pour 6,3 M€). La subvention de la Collectivité de Corse (700 K€) a représenté 2 % du budget total ; la publicité, le parrainage et les recettes diverses ont représenté 1,21 % du budget total de la chaîne (406 K€).

## 2.1-2 La présence de la chaîne sur le numérique

Depuis 2017, ViaStella s'est fortement développée sur les réseaux sociaux, cette offre s'est structurée et étoffée avec la mise en ligne des sujets d'actualité, du bulletin

météo, la création de sa chaîne YouTube ou encore le recours à des directs-live Facebook permettant une réactivité exceptionnelle. Les chiffres sont très satisfaisants avec 5 millions de visites par an sur le site corse.france3.fr. La page Facebook acte 220 000 fans (205 300 en 2017) et 33,5 millions de vues concernant les vidéos postées par la chaîne. Sur Twitter, la chaîne bénéficie de 47 700 « followers » et 35 000 interactions par jour. Sur Instagram, les abonnés sont de l'ordre de 17 700. La plupart des programmes de ViaStella sont disponibles en Replay.

### 2.1-3 L'audience de la chaîne

Le bilan des données d'audience et de satisfaction s'avère très positif. Il fait apparaître, concernant le linéaire, un classement de ViaStella au 3<sup>ème</sup> rang des chaînes les plus regardées en Corse avec une part d'audience globale de 8,2 %, le niveau le plus élevé depuis qu'elle est mesurée dans le baromètre régionalisé. La durée moyenne d'écoute est également au plus haut avec 20 minutes par jour contre 13/15 minutes auparavant.

Sans surprise le « *Corsica Sera* » enregistre la plus forte audience avec 53 % de part d'audience (47,8 % en 2017), la tranche 12h-15h (« *Corsica Prima* » et la nouvelle émission de proximité « *Via Nova* ») est également en hausse avec 21,2 % de part d'audience (15,6 % en 2017). Le jeu « *Sapientoni* », en langue corse, garde une audience importante à 28,6 % de part d'audience par journée.

## 3 - EVALUATION DES OBJECTIFS DE LA PRECEDENTE CONVENTION

Via Stella a été intégrée au cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions par décret n° 2011-1725 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 avec les objectifs suivants :

*«4o bis ViaStella : chaîne régionale ayant pour vocation de diffuser, par voie hertzienne terrestre en Corse ainsi que par des réseaux de communications électroniques n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, des programmes, dont une proportion significative est diffusée en langue corse, consacrés à la Corse, son actualité, son patrimoine, sa culture et ses traditions, avec une ouverture sur d'autres régions, et notamment les régions voisines de la Méditerranée. Dans le respect de son indépendance éditoriale, ce service peut être financé par la Collectivité territoriale de Corse, dans le cadre de conventions signées avec l'Etat ».*

La convention d'objectifs et de moyens 2019, dont les dispositions sont reprises dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2020-2023, a assigné des objectifs complémentaires à la chaîne, dans le respect du cahier des charges de la société France Télévisions tel que fixé par le décret n° 2009-796 du 23 juin 2009, auxquels est affectée prioritairement la subvention et qui se déclinent comme suit :

- ✓ *développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;*
- ✓ *renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse ;*
- ✓ *poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la*

commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux ;

- ✓ poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse ;
- ✓ poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse (par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée territoriale sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse) ;
- ✓ poursuivre la politique d'ouverture à d'autres régions et notamment aux régions voisines méditerranéennes, notamment en développant les échanges de programmes et les coproductions avec les chaînes et les sociétés de productions du bassin méditerranéen ».

Ces objectifs ont été quantifiés dans le cadre de la définition du coût complémentaire lié à la mise en œuvre de la convention tel que prévu par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le cadre d'un service public de télévision régionale (SPTR). Un tableau d'affectation de la subvention a été ainsi déterminé et intégré à la convention dans son annexe 3 de la manière suivante :

	2 019		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	3 088 438 €	249 000 €	34%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 238 100 €	329 000 €	45%
Valorisation de la vie citoyenne en Corse	134 418 €	98 000 €	14%
Développement des partenariats méditerranéens	51 872 €	49 000 €	7%
	<b>Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)</b>	<b>total subvention</b>	
	4 512 828 €	725 000 €	100%

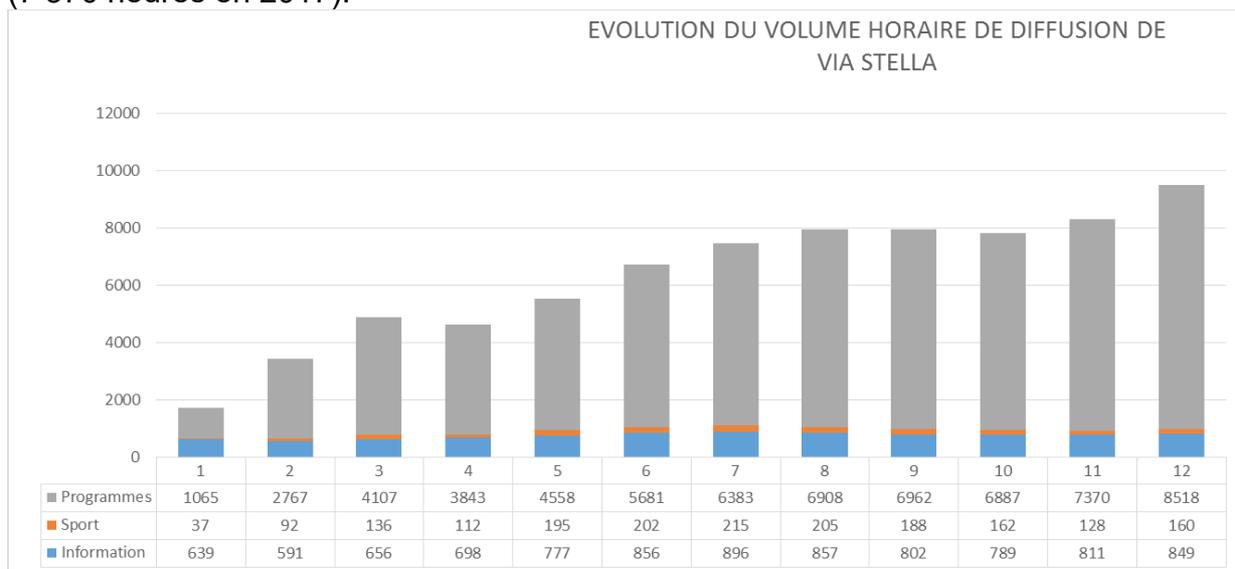
L'évaluation du respect de ces engagements de la chaîne porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Cette évaluation est détaillée dans le rapport du comité de suivi 2019 en annexe 2 de la délibération. Ce rapport en reprend les principaux éléments

**3.1 Compte rendu 2019 de l'objectif n° 1 : le développement de la programmation locale en préservant la diversité des genres abordés, et de l'objectif n° 2 : Le renforcement de la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse**

Ces objectifs généraux ne sont pas chiffrés financièrement dans la convention.

### 3.1-1 Volume global de diffusion

Le volume de diffusion en nombre d'heures a été de 9 527 heures en 2019 (8 309 heures en 2017 - La convention prévoit un volume d'heure minimum de 6 000 heures par an). Celui-ci n'a cessé d'augmenter depuis 2007 permettant à la chaîne ViaStella de passer de 5 heures de diffusion journalière en 2007 à sa création, contre 24 heures aujourd'hui. Les programmes (qu'ils soient en fabrication interne ou en ayant recours à des sociétés de production externes) ont fortement augmenté depuis la création de la chaîne passant de 1 065 heures en 2007 à 8 518 heures en 2019 (7 370 heures en 2017).



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019	% POUR 2019
<b>EVOLUTION DU VOLUME GLOBAL</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2019</b>	<b>% POUR 2019</b>
Nombre d'heures diffusées	1741	3450	4899	4653	5530	6739	7494	7970	7952	7838	8309	9527	100%
Information	639	591	656	698	777	856	896	857	802	789	811	849	9%
Sport	37	92	136	112	195	202	215	205	188	162	128	160	2%
Programmes	1065	2767	4107	3843	4558	5681	6383	6908	6962	6887	7370	8518	89%

Les programmes ont représenté 89 % du volume total de diffusion de la chaîne en 2019 comme en 2017, avec 23 % (22,98 % en 2017) du volume des programmes consacré aux documentaires (25,5% du volume total de diffusion) ; 8,95 % pour les fictions télévisuelles régionales (8 % du volume total de diffusion) et enfin 6,9 % de captations (6,24 % du volume total de diffusion).

DETAILS PROGRAMMES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019
Cinéma	3	141	203	148	125	172	134	130	150	139	148	159
Fictions régionales	12	42	55	40	88	225	440	566	466	567	615	763
Jeunesse	31	62	65	141	191	463	817	763	717	754	777	816
Magazines	434	1459	2162	1855	1776	1933	1777	2421	2539	2279	2061	2331
Documentaires	291	538	950	903	1486	2012	2076	1875	1848	1905	2117	2189
Théâtre, musique	11	41	114	203	177	271	354	306	332	295	396	595
Variétés, jeux, divertissements	54	235	197	189	329	220	162	159	183	232	278	457
Divers genres	229	249	361	364	386	385	623	688	727	716	978	1208
<b>TOTAL VOLUMES PROGRAMMES</b>	<b>1065</b>	<b>2767</b>	<b>4107</b>	<b>3843</b>	<b>4558</b>	<b>5681</b>	<b>6383</b>	<b>6908</b>	<b>6962</b>	<b>6887</b>	<b>7370</b>	<b>8518</b>

La répartition de la diffusion entre programmes de stock (documentaires, fictions

régionales et captations) et programmes de flux (émissions de plateau dont magazines, jeux et divertissement) s'est inversée depuis la création de la chaîne, passant de 29,4% de stock en 2007 à 41,7 % en 2019 et de 45,9 % de flux en 2007 à 32,8 % en 2019 (l'ambition est de privilégier les programmes de stock aux programmes de flux dans l'objectif 1 de la convention).

La chaîne ViaStella s'est fortement investie dans la coproduction de fictions régionales ambitieuses et modernes de 26 mn telles que « Back to Corsica » diffusé en 2018 et « Over la nuit » diffusée en 2019, qui ont fait l'objet de sélection dans des festivals nationaux (Séries notamment en 2018) ou de fictions courtes en langue corse comme « Paese » en 2019 diffusée en 2020.

### **3.1-2 La diversité de la diffusion**

#### **L'information**

Le volume d'heures de diffusion d'information sur la chaîne est aujourd'hui de 8,91 % contre 37 % en 2007, cela comprend les éditions régionales, les magazines, l'information, les services (météo, agenda) et les opérations exceptionnelles couvertes durant l'année. Les éditions régionales comprennent 5 rendez-vous quotidiens dont 2 en langue corse. Les 3 magazines d'information se retrouvent chaque jeudi à 20H45 (*Cuntrasti*, *Inchiesta*, *Ecu'numia*).

#### **Le sport**

Outre l'actualité sportive couverte dans les journaux télévisés, le sport est présent à l'antenne avec « *Sport in Corsica* » (26 minutes) le lundi à 20 h, « *Foot è basta* » (30 minutes) le jeudi à 20 h et à l'occasion d'opérations exceptionnelles (Finale de la coupe de France de Volley ou encore Tour de Corse automobile). Pour autant, malgré l'engouement pour le sport en Corse, le volume de diffusion du sport à l'antenne plafonne à 1,68 % en 2019.

#### **Les programmes**

Les programmes ont représenté la majorité du volume de diffusion en 2019 (89,40% de la grille contre 61 % en 2007), l'offre se décompose entre :

- ✓ Les quotidiennes de culture et d'information service avec les émissions *VIA NOVA*, *D'UMANI*, *AGORA*, *MON GRAIN DE SEL EN MEDITERRANEE*.
- ✓ Des magazines d'histoire, de nature, de traditions et de patrimoine de l'île avec *FORA DI STRADA*, *LUME E SAPE FA*, *OPERA CASANA*, *A VEGHJA* ou encore *TEMPI FA TEMPI D'OGHJE*, *MURMURES*.
- ✓ Des documentaires d'histoire et de société sur la Corse, réalisés en externe ou en fabrication interne (collection *Ghjenti*).
- ✓ De la musique et de la culture avec les émissions comme, *MUSIC BOX*, *ASCOLTA*, des concerts évènements, *POP CORN* et *MAUVAISE FOI*, *AVEC OU SANS FILTRE*, ou encore des captations de spectacles vivants avec notamment *ARTE VIVU*.
- ✓ Des programmes pour la jeunesse avec la diffusion de dessins animés notamment

- en langue corse ou encore du programme *A FABRICUCCIA*.
- ✓ Du cinéma avec *LA SEANCE DU JEUDI* et l'émission *SINEMA PARADISU* dédié au court métrage et de la fiction régionale avec la diffusion de la série *OVER LA NUIT, HOTEL PARADISULA* et le lancement en production de la nouvelle série régionale *# PAESE* à découvrir à partir de 2020.
  - ✓ Du divertissement, avec le jeu bilingue *SAPIENTONI* (coproduction externe), qui bénéficie d'une exposition favorable du lundi au vendredi à 11h15 et 18H20 et d'un taux d'audience record.

Comme l'ont souligné Mme Marie-Hélène BARTOLI (Directrice territoriale) et M. Philippe MARTINETTI (Directeur des programmes), lors du comité de suivi pour l'année 2019, 80 % de l'offre territoriale de la grille des programmes (cf. annexe 3 de la délibération - Présentation des programmes détaillés) a été renouvelée en septembre 2018 en mettant notamment l'accent sur la proximité avec le territoire, ses acteurs et ses problématiques. Le volet Méditerranéen a également été renforcé avec de nouvelles émissions.

## Conclusions du rapport concernant les objectifs n° 1 et n° 2

Le bilan de ces deux objectifs concernant la diversité des genres, le renforcement de la programmation locale et du traitement de la Corse n'appellent pas de critiques. Ils mériteraient cependant une présentation avec un classement plus lisible et un indicateur pour évaluer leur progression autre que le volume horaire en nette augmentation. On peut relever deux nouveaux programmes de proximité donnant la parole aux Corses, *Via Nova* et *Un Ghjornu*, *Un Locu* qui renforcent l'offre des programmes existants dans ce domaine comme, *Eccu'numia*, *Ghjustizia*, *Inchiesta*, *Contrastu*...

### **3.2 Compte rendu 2019 de l'objectif n° 3 : Poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du stock, davantage que de la production de flux**

*En vue de la réalisation de cet objectif, 34% de la subvention sont affectés au développement de la filière audiovisuelle corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 249 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 3 088 438 €.*

La filière de production en Corse se compose aujourd'hui d'une quarantaine de producteurs, dont 15% disposent d'un compte de soutien automatique au Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette filière insulaire est devenue très importante, générant un chiffre d'affaire de plus de 10 M€ par an, avec l'embauche régulière de techniciens et d'artistes et techniciens intermittents.

En effet, l'île compte 175\* entreprises de la culture, de la communication, des médias et des loisirs, dont 21 % relèvent du secteur de l'audiovisuel et du cinéma. Ces entreprises emploient 522\* salariés permanents dont 76\* pour l'audiovisuel et le cinéma. Enfin, la Corse dénombre 1 048\* intermittents dont près de la moitié relève

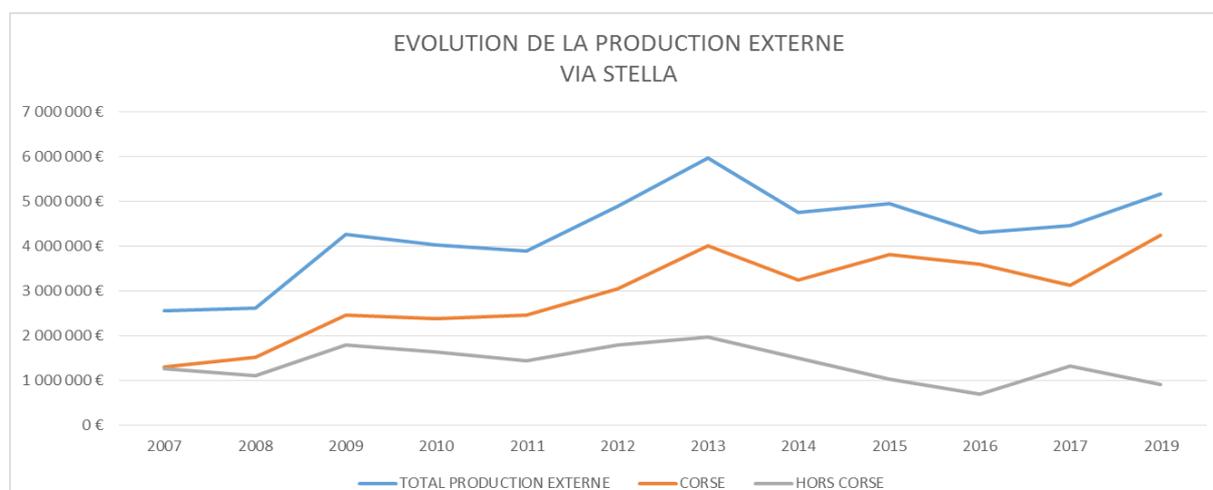
du secteur de l'audiovisuel et du cinéma.

\* Source : *Portrait de territoire AFADS (Assurance Formation des Activités du Spectacle) - Janvier 2019*

Dans ce contexte et au-delà d'un simple aspect quantitatif et financier, et bien que l'article 6 de la convention stipule que « *le comité de suivi n'a pas vocation à traiter de la responsabilité éditoriale de la programmation, de la forme et du fond des émissions, responsabilité qui relève exclusivement de la Société* », il convient de garder à l'esprit que les missions de service public de Via Stella et de la Collectivité de Corse ont un socle commun à savoir concourir à faire de la Corse un territoire de création audiovisuelle et d'assoir la filière de production insulaire.

En 2019, le montant total des engagements de la chaîne avec des producteurs indépendants s'est élevé à 5 167 222 € (4 470 030 € en 2017), les engagements contractualisés avec des sociétés de productions insulaires se sont élevés à 4 245 491 € (3 139 869 € en 2017), ce qui porte la contribution de la chaîne à la filière insulaire à 82 % du total de ses engagements avec la production externe (ce taux était de 70 % en 2017 et 51 % en 2007).

La chaîne d'un point de vue purement quantitatif a donc totalement respecté cet objectif, le multipliant même par plus de 3 depuis sa création, passant d'un montant d'engagements avec des sociétés de production corses de 1,3 Me en 2007 à près de 4,25 Me en 2019.



COUT DE GRILLE EN K€ 2007 A 2019 (source Via Stella)												
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019
Information régionale	11 490	8 731	8 790	9 620	11 222	12 236	11 475	12 807	11 202	12 066	16 643	
Magazines	405	1 983	1 327	404	1 206	1 061	1 021	815	1 522	882	707	
Météo	631	447	405	631	444	452	478	633	920	573	655	
Opérations exceptionnelles	359	260		359	146			3	625	29	134	
<b>S/T Information</b>	<b>12 885</b>	<b>11 421</b>	<b>10 522</b>	<b>11 014</b>	<b>13 018</b>	<b>13 749</b>	<b>12 974</b>	<b>14 258</b>	<b>14 269</b>	<b>13 550</b>	<b>18 139</b>	<b>11 253</b>
<b>S/T Sports</b>	<b>757</b>	<b>830</b>	<b>862</b>	<b>757</b>	<b>1 069</b>	<b>1 064</b>	<b>1 231</b>	<b>1 166</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 191</b>
Cinéma	9	122	86	9	89	146	106	124	176	171	163	343
Fictions régionales	40	112	233	40	190	191	233	323	273	634	496	824
Jeunesse	56	185	22	56	87	240	378	320	364	240	262	285
Magazines	4 620	4 696	6 515	6 491	4 887	5 248	6 499	7 251	7 860	8 050	4 797	8 637
Documentaires	1 842	1 217	1 520	1 841	1 925	1 749	2 874	2 634	2 196	1 924	1 920	4 046
Théâtre, musique	0	263	255	0	361	1 047	1 084	1 102	778	1 105	1 235	865
Variétés, Divertissement, jeux	141	105	74	141	365	491	194	70	73	438	785	744
Divers genres	880	1 236	809	880	295	844	568	779	1 317	1 885	2 008	-1 052
<b>S/T Programmes</b>	<b>7 588</b>	<b>7 936</b>	<b>9 514</b>	<b>9 458</b>	<b>8 199</b>	<b>9 956</b>	<b>11 936</b>	<b>12 603</b>	<b>13 037</b>	<b>14 447</b>	<b>11 666</b>	<b>14 692</b>
<b>TOTAL COUT DE GRILLE</b>	<b>21 230</b>	<b>20 187</b>	<b>20 898</b>	<b>21 229</b>	<b>22 286</b>	<b>24 769</b>	<b>26 141</b>	<b>28 027</b>	<b>27 306</b>	<b>27 997</b>	<b>29 805</b>	<b>27 135</b>
<b>% COUT DE GRILLE / BUDGET</b>	<b>93%</b>	<b>77%</b>	<b>81%</b>	<b>76%</b>	<b>76%</b>	<b>79%</b>	<b>81%</b>	<b>82%</b>	<b>78%</b>	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>81%</b>

A partir de 2019, la modification des « process » d'alimentation des cases et de

genres, rendent impossible la distinction entre premium et ViaStella, ainsi que la ventilation de l'information et des programmes.

La Collectivité de Corse soutient en effet majoritairement ces œuvres de stock coproduites par ViaStella dans le cadre de son fonds d'aides à la création et à la production (subventions attribuées aux producteurs) pour environ 1,6 M€ en 2019.

Ceci porte la part réelle du soutien de la Collectivité de Corse à la constitution du patrimoine audiovisuel à hauteur de 5,43 % du budget total de la chaîne.

<b>Soutien réel aux coproductions de programmes de stock</b>	<b>2019</b>	<b>%</b>
Budget ViaStella	33 632 000 €	
Quote-part de subvention à la filière de production insulaire	249 000 €	0,74 %
Montant du fonds d'aide CDC versé aux producteurs pour des projets VS	1 577 492 €	4,69 %
<b>Total subventions CDC pour la coproduction (Producteurs + chaîne)</b>	<b>1 348 738 €</b>	<b>5,43 %</b>

Par ailleurs, à titre indicatif il est à noter, qu'en complément du fonds de soutien de la Collectivité de Corse, le CNC apporte en moyenne 24 150 € de l'heure, directement à chaque production indépendante (source CNC 2016), ce qui constitue 20 % environ du coût horaire d'un programme documentaire, dont la chaîne bénéficie indirectement pour améliorer la qualité de ses programmes.

Enfin, la part apportée par ViaStella en numéraire à ces coproductions en externe est assortie d'un apport en industrie (post-production et PAD) qui est réalisé sur le continent dans les U.R.P (unités régionales de programmes) du réseau France 3.

Ceci constitue un manque à gagner pour l'activité économique en Corse et le développement de la filière audiovisuelle en Corse. Cependant en 2019 Via Stella a passé un appel d'offre concernant l'apport en industrie montage, souvent saturé dans les URP du continent auprès de sociétés insulaires. 5 prestataires insulaires ont été retenus. Cette nouvelle configuration devrait permettre de récupérer une partie de ce manque à gagner.

**La convention 2019** a eu notamment pour objet de préciser ce soutien en demandant que les documentaires et les captations de spectacles vivants soient privilégiés afin de pouvoir bénéficier d'un cofinancement à la COM (convention d'objectifs et de moyens) par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Afin de respecter les modalités de la convention 2019 (s'agissant des coproductions de documentaires et de captations de spectacles vivants), la chaîne a fléchi la subvention affectée à cet objectif (pour mémoire 249 000 €) sur certaines œuvres.

Ce montant des œuvres fléchées est de loin très inférieur à l'intégralité des achats, préachats et coproductions des documentaires et des captations de l'année qui s'élève à 5 167 222 €.

Le respect des modalités prévues par le CNC (10 400 € d'apport en numéraire pour un documentaire de 52 minutes et 15 000 € pour les captations) permet ainsi à la Collectivité de Corse d'être accompagnée par le CNC dans le cadre de cette convention avec une recette estimée de 100 000 €.

### Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 3

La chaîne a totalement respecté les objectifs prévus par la convention d'un point de vue quantitatif, contribuant ainsi à structurer toute une filière de production initiée dans l'île il y a près de 30 ans. Le point de vue qualitatif est également à mettre en exergue, la production documentaire portée par ViaStella ayant été primée à 6 reprises en 2019 (Etoiles de la SCAM...).

Le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles : seuls sont détaillés les engagements en coproduction sur les documentaires : 18 concernent des sociétés insulaires dont 2 nouvelles séries documentaires (Les Echos de l'Histoire, série de 18 documentaires et D'une page à l'Autre, série de 6 documentaires) et 5 concernent une société associée à une société insulaire mais dont le siège social est à Paris sur les 32 engagements en documentaire de la chaîne en 2019.

Ce chiffre de 23 (18+5) engagements en documentaire est quasi équivalent (20) à 2017, mais les deux nouvelles séries portent le total du bilan financier des engagements en faveur des productions insulaires (numéraire + apport en industrie) sur le documentaire pour 2019 à 1 317 827 € sur 1 579 332 € d'engagement global (1 015 529 € en 2017 soit 29,77 % d'augmentation).

En numéraire le montant des engagements pour le documentaire en 2019 est de 607 700 € (334 650 € en 2017 soit 81,59 % d'augmentation).

L'engagement global auprès des sociétés corses est en augmentation de 35,21 % depuis 2017 ainsi que la quote-part entre les engagements auprès des sociétés insulaires et continentales. Celle-ci passe de 70 % en 2017 à 82 % en 2019. Ce chiffre inclut les programmes de flux, les magazines, les jeux, les fictions, les doublages.

#### **3.3 Compte rendu 2019 de l'objectif n° 4 : Poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse**

*En vue de la réalisation de cet objectif, 45 % de la subvention sont affectés au développement et valorisation de la langue corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 329 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 1 238 100 €.*

Cet objectif dédié à la langue corse concerne l'usage de celle-ci à l'antenne, la coproduction d'œuvres en langue corse et enfin la formation des personnels de ViaStella à l'usage de la langue corse. Il existe dans le cadre de la convention peu d'indicateurs de suivi pour cet objectif, seuls les volumes de diffusion horaires (la convention prévoyant un minimum de 450 heures de programmes en langue corse) et le nombre de personnels formés sont transmis par la chaîne afin de procéder à une évaluation. Néanmoins, cette année la chaîne nous a transmis un détail financier des projets aidés.

Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella

✓ Pratica a lingua	51 925 €
✓ Tempi fa	185 908 €
✓ A vechja	112 826 €
✓ Scrittu	37 831 €
✓ Sapientoni	684 000 €
✓ A fabricuccia	230 000 €
✓ A storia di natale	5 000 €
✓ Avene	18 000 €
✓ Leonard en Corse	<u>36 100 €</u>
	<b>1 361 590 €</b>

### 3.3-1 Volume de diffusion en langue corse

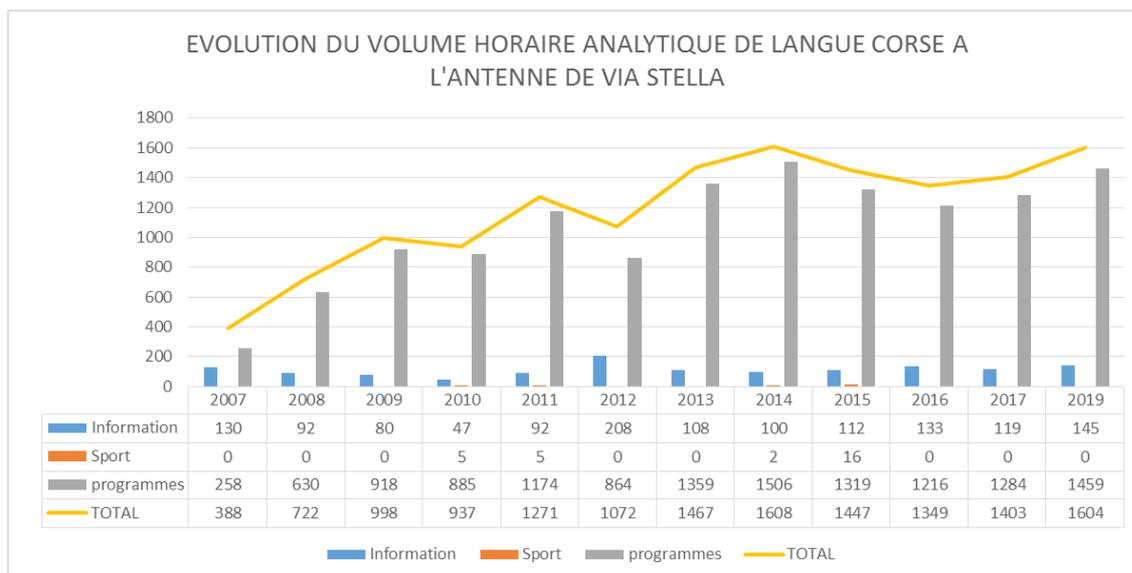
S'agissant du volume de diffusion, Via Stella a affiné son calcul du volume de diffusion de langue corse, basé sur un pointage par grille, duquel les émissions ne présentant pas un volume significatif ne sont pas prises en compte (bandes-annonces, pages en langue corse insérées dans les journaux télévisés, mises en ligne sur les réseaux sociaux) et ce afin d'avoir une comptabilisation qui assure une lisibilité tant quantitative, que qualitative.

Concernant l'offre en langue corse, le bilan affiché est très positif avec une augmentation du volume de diffusion en langue corse depuis 2017 de 13,92 % qui concerne autant l'information (+ 21,84 %) que les programmes (1 604 heures en 2019 sur un volume total 9 528 heures pour 1 403 heures en 2017 sur un volume total de 8 309 h).

On peut noter que le volume de diffusion a connu une évolution croissante régulière depuis 2007.

Bilan langue Corse 2019

en heures	2016		2017		2018		2019	
	Langue Corse	part en %						
Editions Régionales d'Information	120	9%	115	8%	107	8%	136	8%
Magazines Information	6	0,4%	4	0,3%	3	0,2%	3	0,2%
Opex Information		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
Méteo régionale	7	0,5%	7	0,5%	5	0,4%	6	0,4%
<b>Total Information</b>	<b>133</b>	<b>10%</b>	<b>119</b>	<b>8%</b>	<b>115</b>	<b>9%</b>	<b>145</b>	<b>9%</b>
Magazines Sports		0%		0%		0%		0%
Opex Sports		0%		0%		0%		0%
<b>Total Sport</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Cinéma Programmation Courante	1	0%					1	
Divertissements	62	5%	46	3,3%	44	3,3%	33	2,1%
Documentaires	88	7%	63	4,5%	86	6,4%	35	2,2%
Ecran pub Réseau								
Fictions Régionales	113	8%	39	2,8%	18	1,3%	89	5,5%
Hors Programmes	120	9%	138	9,8%	145	10,7%	180	11,2%
Jeunesse Animation/mag	145	11%	158	11,3%	162	12,0%	166	10,3%
Jeux Divers	106	8%	226	16,1%	228	16,9%	412	25,7%
Magazines culturels	298	22%	350	24,9%	280	19,3%	60	3,7%
Magazines Divers	181	13%	157	11,2%	163	12,1%	349	21,8%
Musique	100	7%	99	7,1%	128	9,5%	135	8,4%
Opex Programmes divers	3	0%	8	0,6%	0	0,0%	0	0,0%
Spectacles								
<b>Total Programme</b>	<b>1 216</b>	<b>90%</b>	<b>1 284</b>	<b>92%</b>	<b>1 234</b>	<b>91%</b>	<b>1 459</b>	<b>91%</b>
<b>Total général</b>	<b>1 349</b>	<b>100%</b>	<b>1 403</b>	<b>100%</b>	<b>1 349</b>	<b>100%</b>	<b>1 604</b>	<b>100%</b>
Global grille /part des programmes en langue Corse	volume 2016 (hors simulcast)	part en % 17%	volume 2017 (hors simulcast)	part en % 17%	volume 2018 (hors simulcast)	part en % 15%	volume 2019 (hors simulcast)	part en % 17%
	7 838		8 309		8 889		9 528	



## Le sport en langue corse

Un des constats récurrents depuis de nombreuses années est la faiblesse de la part de langue corse dans les programmes dédiés au sport (0 % de langue corse en 2019 pour 2 % de « case » sport dans le volume global de l'antenne). Ceci semble poser des questions, puisque le sport est un vecteur important de fidélisation du téléspectateur.

## L'information en langue corse

S'agissant de l'information dans sa globalité, la part de la langue corse en 2019 est de 2 % par rapport au volume global (l'information globale représente 8,9 % du volume total) et de 17 % sur les « cases » informations. Sur les 5 rendez-vous d'information, 2 sont en langue corse (*Corsica Prima* à 12H00, et *U Nutiziale* à 20h). Le Week-end *Corsica Prima* à 12h, et *U Settimanale* à 20h sont en langue corse.

## Les programmes en langue corse

C'est bien dans les « cases » des programmes que l'on retrouve en majorité l'usage de la langue corse à l'antenne avec un taux de 15 % par rapport au volume global et 17% au titre de ces « cases ». La chaîne propose 14 programmes bilingues ou intégralement en langue corse. On peut noter de nouvelles initiatives avec *U Dittatu* et *Ocjhata* qui viennent compléter les autres programmes comme *Sapientoni*, à *Fabricucciu*, *Tempi Fà*, *Tempi d'Oghje*, *Donni di Corsica*... On peut également relever que le jeu *Sapientoni*, en langue corse, détient une audience importante à 28,6 % de part d'audience par journée.

Pour autant, bien que l'évolution du volume global des « cases » programmes de la chaîne ait été très importante depuis 2007 (celles-ci représentaient 61 % du volume global en 2007 contre 89 % en 2017), l'évolution du volume de l'usage de la langue corse de ces « cases » n'a pas été proportionnelle, puisque depuis 2007, la part de la langue corse stagne autour de 17 %, même si le volume horaire de programme en langue corse a quadruplé depuis 2007.

La chaîne précise que 97 % des programmes « jeux et divertissement » et 20 % de la « case » jeunesse de Via Stella sont en langue corse.

La chaîne souligne également que 17,5 % des magazines des « cases » des programmes sont en langue corse, ainsi que 28,7 % de la programmation musicale.

S'agissant des documentaires, la chaîne regrette que seulement 1,7 % soit en langue corse. ViaStella explique cette situation par le fait que les propositions des producteurs sont rarement en langue corse.

### **3.3-2 La coproduction en langue corse**

Comme cela l'a été évoqué précédemment, la chaîne ViaStella, souligne que les projets contractualisés avec les producteurs indépendants sont rarement en langue corse faute de propositions de leur part.

Pour autant, une chaîne de télévision est un commanditaire, qui définit ses choix dans le cadre de sa politique éditoriale. Si ViaStella souhaite que des programmes (qu'ils soient de flux ou de stock) soient en langue corse, elle est tout à fait à même d'être prescriptrice en la matière.

L'exemple concernant les programmes de flux le plus probant est le jeu *Sapientoni*, pour lequel ViaStella a clairement exposé son désir d'un jeu en langue corse à l'antenne ; ou bien les programmes à destination du jeune public comme *A Fabricuccia* que les producteurs ont ainsi développés.

Concernant les programmes de stock, il en a été de même avec les fictions en langue corse telles que *Hôtel Paradisula* ou *# Paese*, ou encore pour le jeune public, le doublage de dessins animés en langue corse.

S'agissant plus particulièrement du documentaire, ce genre a régulièrement recours à la voix « off » dans son traitement. De ce fait, si Via Stella souhaite s'engager dans une stratégie d'usage de la langue corse dans le documentaire, elle est en mesure de le faire dans le cadre d'une action volontariste (en demandant aux producteurs des programmes PAD (*Prêt à diffuser*) en langue corse). Ceci pourrait d'ailleurs être une valeur ajoutée pour la chaîne, qui disposerait du double d'heures de diffusion en langue Corse et en langue Française.

La Collectivité de Corse propose dans le cadre de son règlement des aides, un panel d'outils à cet effet : aide aux résidences d'écriture, aide au doublage et au sous-titrage, bonification de subvention de 20 % pour tous différents types de soutien (écriture, développement et production) des œuvres. De plus, un auditorium de doublage en langue corse a été soutenu par la Collectivité de Corse et cet axe du doublage peut être encouragé dans le cadre de la convention.

Le travail initié à partir de 2017 par Via Stella afin de proposer un indicateur de suivi du volume de diffusion de la langue est intéressant. Il serait toutefois judicieux de l'affiner du point de vue du coût de la grille en établissant une répartition entre programmes de stock et de flux (par genre) et d'autre part, en distinguant les achats de droits, les préachats et les coproductions, de la fabrication interne.

Ceci permettrait un véritable suivi de la stratégie mise en œuvre et donc de mieux évaluer les résultats.

### **3.3-3 La formation des personnels en langue corse**

Cet objectif a été précisé lors de l'adoption à l'Assemblée de Corse en 2011 de l'avenant n° 2 à la convention pour la période 2010 à 2013 par un amendement voté à l'unanimité. Cela démontre l'importance que les élus accordent à la formation en langue corse.

La chaîne ViaStella souligne qu'elle se veut actrice de la sauvegarde de la langue insulaire en y contribuant dans le cadre de la formation au travers d'une part, du partenariat mis en place avec d'autres médias pour la création du DU (diplôme universitaire) « Journalisme, médias et corsophonie », et d'autre part au regard du budget qu'elle octroie à la formation de son personnel.

S'agissant de la formation des personnels, Via Stella a fait le choix de former ses salariés par petits groupes de 5/6 salariés par an, en priorisant les journalistes et animateurs passant à l'antenne. La formation dure 98H + 1 jour consacré au Certificatu, soit un budget d'un peu plus de 35 000 € sur les 3 dernières années écoulées.

Le plan annuel de formation des personnels de la chaîne en langue corse pour 2019 a concerné 5 stagiaires. Depuis 2016, 12 collaborateurs ont ainsi obtenu leur « certificatu ». Cinq étudiants du DU (Diplôme Universitaire) « Journalisme corsophone » ont également été accueillis et formés au sein France3 Corse ViaStella en 2019. Trois d'entre eux ont intégré la chaîne en CDI, les deux autres collaborant régulièrement en CDD. Ce plan annuel de formation sera, en 2020, ouvert à d'autres corporations de métiers, s'ajoutant à des groupes de formation sur site que Via Stella se prépare à instaurer, au moyen du Compte Personnel de Formation.

#### **Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 4**

Cet objectif détaillé plus haut reste un point positif de ce bilan tant au niveau du volume horaire que de la diversité des programmes proposés. Une présentation exhaustive de ces programmes, est proposée dans le descriptif des programmes en annexe 3 de la délibération par l'intermédiaire des logos « langue corse » et « bilingue » apposés aux programmes concernés. La chaîne a également fourni un détail des coûts des programmes en langue corse à hauteur de 1 361 590 € supérieur à l'objectif de la convention 2019 de 1 238 100 €. La part de la subvention de la CdC sur cet objectif est de 329 000 €.

#### **3.4 L'objectif n° 5 : Poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse**

*(Par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée territoriale sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse)*

*En vue de la réalisation de cet objectif, 14 % de la subvention sont affectés à la valorisation de la vie citoyenne en Corse, soit un montant pour l'exercice 2019 de 98 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 134 418 €.*

ViaStella joue pleinement son rôle de service public pour informer la population dans

le cadre d'opérations exceptionnelles (couverture des élections) ou d'évènements graves (inondations, incendies en période estivale...).

La proximité et le maillage du territoire demeurent au centre de ce qui fonde l'essence éditoriale de ViaStella. La chaîne ViaStella poursuit sa collaboration à la vie de la société en exposant ses questionnements et ses problématiques, à travers les débats de ses magazines d'information. Les questions orales posées au Conseil Exécutif dans le cadre des séances publiques de l'Assemblée de Corse ont toujours leur place à l'antenne, ayant même donné lieu à une programmation spéciale lors de l'installation de la nouvelle collectivité.

Cet objectif a été renforcé avec une nouvelle « case » sur l'écocitoyenneté avec le magazine *Agora* et une nouvelle émission de service de proximité, *Via Nova*, en complément de programmes qui ont trouvé leur public comme « Les Questions orales de l'Assemblée de Corse »... L'audience de la tranche 12h-15h avec la nouvelle émission de proximité *Via Nova* est en hausse avec 21,2 % de part d'audience (15,6 % en 2017).

La valorisation de l'actualité culturelle se retrouve dans des captations de concerts et de spectacles vivants avec des séries comme « Arte Vivu ». On peut noter également la proposition de nouvelles émissions avec « Pop Corn » et « Mauvaise Foi » autour de l'actualité culturelle, « Ascolta », autour de la scène musicale alternative insulaire et « Murmures », un programme autour du patrimoine bâti qui vient s'ajouter à l'autre émission patrimoniale « Tempi Fà », « Tempid'Oghje ».

### Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 5

La question se pose de la pertinence de cet objectif au titre de cette convention concernant les émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne. Ces missions font partie intégrante du service public de France Télévisions et du réseau des stations régionales de France 3. Si cet objectif devait être maintenu pour le renouvellement de la convention, il conviendrait de le cibler sur la couverture médiatique des zones rurales insulaires, voire de soutenir des programmes de stock dédiés à cette thématique. Les émissions concernant la Culture et le Patrimoine pourraient continuer à se développer.

La chaîne a également fourni un détail des coûts des programmes sur la valorisation de la vie citoyenne en Corse à hauteur de 2 491 530 € supérieur à l'objectif de la convention 2019 de fixé à 134 418 €. Il se décline comme suit :

Valorisation de la vie citoyenne en Corse	
Mes mains ont la parole	5 000 €
Agora	210 000 €
Questions Orales	269 236 €
Via Nova	2 007 294 €
<b>Total :</b>	<b>2 491 530 €</b>

La part de la subvention de la CdC sur cet objectif est de 98 000 €.

### 3.5 L'objectif n° 6 : Le développement des partenariats méditerranéens

*En vue de la réalisation de cet objectif, 7 % de la subvention sont affectés au développement des partenariats méditerranéens, soit un montant pour l'exercice*

2019 de 49 000 € pour une estimation du coût complémentaire SIEG pour la chaîne (Service public de télévision régionale induit par la convention) d'un montant de 51 872 €.

La méditerranée a toujours été naturellement présente dans toutes les grilles de programmes élaborées par Via Stella depuis sa création. Cet objectif continue à se déployer avec des magazines récurrents comme *Méditerranéo*, *Democratia*, des coproductions documentaires, mais également trois nouveaux programmes, *Génération Méditerranée* animée par Thierry Pardi et des étudiants du campus de l'Université de Corse, *Le Grand Entretien* sur la géopolitique et des sujets d'actualités méditerranéens et autres, et *Clin d'Œil* qui explore les ressemblances et divergences culturelles des pays méditerranéens. En 2019, la « case » du programme du mardi soir consacre une soirée en prime time à la Méditerranée avec la diffusion du magazine *Mediterraneo* ou encore d'un documentaire de 52 minutes sur une thématique méditerranéenne.

La philosophie de partenariat avec les autres acteurs audiovisuels de la méditerranée s'est renforcée notamment en 2018 dans le cadre d'une collaboration avec la RAI (Radio Audio... Italienne) pour une semaine spéciale « Italie » tournée en décembre et diffusée en janvier 2019. ViaStella a choisi d'accroître son implication en qualité de coproducteur de documentaires méditerranéens (partenariat avec la chaîne catalane) et de doubler son offre de programmes portant sur la méditerranée à compter de la grille 2018/2019.

## Conclusions du rapport concernant l'objectif n° 6

Bien qu'il semble évident que la Méditerranée doit être au centre de l'action de ViaStella, il est difficile de procéder à une évaluation de cet objectif. Les démarches de ViaStella auprès des télévisions du bassin méditerranéen sont pertinentes et méritent d'être mieux accompagnées par la Collectivité de Corse. Aussi, il serait également intéressant d'envisager un groupe de travail commun sur cet axe, afin de dégager des pistes d'actions concrètes qui pourraient d'ailleurs bénéficier d'autres sources de financement, notamment dans le cadre de programmes européens.

La chaîne a fourni un détail des coûts des programmes sur le développement des partenariats méditerranéens en Corse à hauteur de 87 650 € supérieur à l'objectif de la convention 2019 fixé à 51 872 €. Il se décline comme suit :

Développement des partenariats méditerranéens		
Medit - Père Blaize	AMDA Production	3 000 €
Medit - Les 20 ans de la Cie Rassegna	AMDA Production	3 000 €
Medit - Beyrouth		3 200 €
Medit - Maroc	Amira Souilem	9 600 €
Medit - Bosnie Migrants bloques aux portes de l'UE	Claire DeBUYSER	3 000 €
Medit - Zones grises	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - Députées Arabes en Israel	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - Fondation Vasarely	AMDA Production	3 000 €
Medit - Rosmerta	AMDA Production	3 000 €
Medit - SUSAK	NAKYMA	3 000 €
Medit - ULCINI	NAKYMA	3 000 €
Medit - Le travail des medecins	Stephane AMAR	3 000 €
Medit - l'ort vert de Palestine	Stephane AMAR	3 000 €
Via nova en Italie		41 850 €
	<b>Total :</b>	<b>87 650 €</b>

## 4 - LA CONVENTION TRIPARTITE 2020-2023

A l'occasion du rapport du comité de suivi 2019 (cf. annexe 2 de la délibération), les parties ont acté le bilan définitif et global de l'exécution de la subvention d'exploitation correspondant à l'année 2019.

La Collectivité de Corse a considéré que la chaîne avait respecté ses engagements et a décidé de poursuivre son soutien dans le cadre d'une nouvelle convention.

Les parties se sont donc rapprochées pour examiner les conditions de la poursuite du concours financier de la Collectivité de Corse au titre de la subvention dite de « programmes ».

Il a été acté de préparer la nouvelle convention triennale 2020-2023 et notamment le renforcement de certains axes de la nouvelle convention au bénéfice de la création et de la production audiovisuelles en Corse, de l'action en faveur de la langue corse et du rôle moteur que ViaStella pourrait jouer en Méditerranée. Une première mesure en ce sens est détaillée dans l'annexe 2 de la convention autour de la création, la mise en ligne d'une plateforme numérique d'information concernant la Méditerranée, baptisée provisoirement « Via Méditerranée » une « task-force » d'information méditerranéenne, à partir d'un réseau de contributeurs multiples avec pour but d'encourager la parole citoyenne de la jeunesse méditerranéenne d'éveiller la curiosité et de lutter contre les « fake news ».

#### **4.1 - Les engagements de la chaîne**

Dans le cadre de cette nouvelle convention 2020-2023, la chaîne s'engage sur les services et objectifs complémentaires à ceux assignés par l'Etat présents dans l'ancienne convention autour de sept axes qui sont définis comme suit :

- Développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;
- Renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse ;
- Poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle en Corse par la coproduction et l'achat de droits de programmes locaux et la commande d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fictions et documentaires pour fabriquer du « stock », davantage que de la production de « flux » ;
- Poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et diffusant des programmes en langue corse et développer le doublage et le sous-titrage en langue corse de programmes ;
- Poursuivre les émissions liées à l'actualité, au patrimoine, à la culture et aux traditions de la Corse (par exemple des émissions de services de proximité, ainsi que celles relatives à l'action citoyenne, par la retransmission de certains débats de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et la diffusion des débats de l'Assemblée de Corse sur les thèmes fondamentaux pour les citoyens résidents en Corse) ;
- Poursuivre la politique d'ouverture à d'autres régions et notamment aux régions voisines méditerranéennes, notamment en développant les échanges de programmes et les coproductions avec les chaînes et les sociétés de productions du bassin méditerranéen ;
- Créer, mettre en ligne et alimenter une plateforme numérique d'information

concernant la Méditerranée, baptisée provisoirement « Via Méditerranée ».

Ces axes sont détaillés dans l'annexe 1 et 2 de la convention.

Il est également entendu que le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne Via Stella s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération conclue avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2020-2022. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la convention de la chaîne ViaStella 2020-2023.

Ainsi la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Seules les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants seront prises en compte.

#### **4.2 - Les indicateurs de suivi**

Les parties ont défini une liste d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des objectifs de la convention :

- Plan prévisionnel d'affectation des ressources de la subvention pour l'exercice en cours ;
- Bilan détaillé de l'utilisation de la subvention sur l'exercice et de la collaboration avec les producteurs indépendants pour l'exercice clos ;
- Données d'audience et de satisfaction disponibles ;
- Compte d'exploitation analytique de France 3 Corse distinguant les recettes et les charges liées à France 3 Corse et à France 3 Corse Via Stella pour l'exercice clos ;
- Budget prévisionnel de l'exercice en cours ;
- Grilles de programmes ;
- Compte rendu détaillé sur la mise en œuvre des objectifs fixés ;
- Compte rendu de diffusion et de production annuel par genre détaillant les programmes en langue corse ;
- Plan annuel de formation des personnels de la chaîne en langue corse.

Par ailleurs, la chaîne Via Stella devra transmettre le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles en précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire de la chaîne.

#### **4.3 - Date d'effet et de fin de la convention**

La nouvelle convention couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

#### **4.4 - Le comité de suivi**

La composition du comité de suivi est définie comme suit :

- Quatre représentants de l'Etat ;
- Le Président et un membre du Conseil exécutif de Corse ou leurs représentants ;
- Le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant ;
- Le Directeur territorial de France 3 Corse et trois membres désignés par France 3.
- Le Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse ou son représentant.

Le Comité de suivi veille au respect de l'exécution des termes de la convention et au suivi de ses objectifs. A cet effet, le comité se réunit une fois par an sur convocation du directeur territorial de France 3 Corse - Via Stella.

#### **4.4 - Engagement financier de la Collectivité de Corse pour les années 2020-2023**

La chaîne ViaStella nous a signifié, lors de sa demande de renouvellement de la convention, le besoin d'une augmentation de la subvention annuelle, l'Etat prélevant depuis 2019 une taxe de 10 % sur la subvention. Il a été également acté que la subvention n'avait pas évolué depuis plusieurs années malgré l'effort effectué par la chaîne autour des objectifs de la convention et qu'une légère augmentation en plus de la prise en compte des 10 % de taxe prélevé par l'Etat apparaît nécessaire.

Cette augmentation sera affectée à partir de 2021 au renforcement des axes autour du développement de la filière audiovisuelle insulaire, nécessaire dans cette période de relance économique, du développement de la langue corse notamment par une politique autour du doublage en langue corse renforcé, et à la politique d'ouverture aux régions voisines méditerranéennes qui est détaillée en annexe 1 et 2 de la convention. Une nouvelle répartition de la subvention sur les années 2021 à 2023 viendra marquer le renforcement de ces axes (cf. tableaux ci-après).

La subvention annuelle proposée pour les années 2020 à 2023 s'élève à **800 000 €**.

Le montant total des subventions qu'il est proposé d'allouer par la Collectivité de Corse dans le cadre de la convention d'Objectifs et de Moyens relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023 s'élève donc à un montant de **trois millions deux cent mille euros** toutes taxes comprises (**3 200 000 € TTC**).

Les dispositions de la convention d'Objectifs et de Moyens de la chaîne Via Stella relatives au versement de la subvention précise l'échéancier suivant :

#### **Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**

\* Un premier acompte de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la notification de la présente convention,

\* Un second acompte et solde de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2020.

#### **Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**

\* Un premier acompte de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la notification de la présente convention,

\* Un second acompte et solde de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2021.

### **Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

\* Un premier acompte de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la notification de la présente convention,

\* Un second acompte et solde de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2022.

### **Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023**

\* Un premier acompte de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la notification de la présente convention,

\* Un second acompte et solde de **quatre cent mille euros (400 000 €)** à la suite du comité de suivi annuel 2023.

#### **Compte d'exploitation prévisionnel pour la période 2020 -2023 France 3 Corse ViaStella**

en K€	Budget 2020*	Budget 2021 *	Budget 2022***	Budget 2023***
Ressources publiques*	27 198	27 019	27 356	27 674
Recettes de publicité et de parrainage	350	331	334	338
Recettes affectées	21	26	26	27
Production immobilisée des programmes	5 419	6 635	6 701	6 768
Autres recettes	36	37	37	38
Subvention CTC (HT)*	720	720	720	720
<b>Total des recettes</b>	<b>33 744</b>	<b>34 768</b>	<b>35 175</b>	<b>35 564</b>
Charges de personnel	17 747	17 948	18 217	18 490
Achats externes	10 298	11 413	11 527	11 642
Amortissements hors programmes	1 365	1 306	1 306	1 306
Prestations Internes	2 726	2 533	2 537	2 537
Autres refacturations internes	1 608	1 568	1 588	1 588
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>33 744</b>	<b>34 768</b>	<b>35 175</b>	<b>35 564</b>

\*

Par convention, le montant des ressources publiques est déterminé par la différence entre le total budgété des charges d'exploitation et le total des recettes d'exploitation (hors redevance), de manière à présenter un compte d'exploitation par construction à l'équilibre.

\*\*

Projection du budget 2020 Ajusté des données de la présente convention 2020

\*\*\* projet de budget à confirmer dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens applicable à l'exercice 2022 et 2023

Le groupe France Télévisions prévoit donc de consacrer un budget prévisionnel de 33,7 à 35,6 M€ pour les années 2020 à 2023 soit un total de 139,2 M€ sur la période.

Pour mémoire le budget réalisé en 2019 par la chaîne s'est élevé à 33,6 M€.

La subvention proposée pour l'exercice 2020, sous réserve de la disponibilité des

crédits inscrits aux budgets de la CdC est de huit cent mille euros (**800 000 €**). La rédaction de la convention prévoit l'échéancier de paiement de la subvention en deux acomptes de 50 %. Sous réserve de respect des engagements précisés dans la convention avec la chaîne et celle conclue avec le CNC, la Collectivité de Corse pourra compter sur un apport de cent mille euros (100 000 €) de recettes correspondant à l'abondement du CNC.

Plan d'affectation des ressources de la subvention 2020

	2 020		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 000 000 €	272 000 €	34%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 300 000 €	360 000 €	45%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et à la vie citoyenne	136 000 €	112 000 €	14%
Développement des partenariats méditerranéens	60 000 €	56 000 €	7%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 496 000 €	800 000 €	100%

La subvention proposée pour les exercices 2021 à 2023, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits aux budgets de la CdC est de huit cent mille euros (800 000 €) par an. La répartition de cette subvention prend en compte le renforcement des axes 1, 3 et 4 qui figurent sur le tableau ci-dessous. Sous réserve de respect des engagements précisés dans la convention avec la chaîne et celle conclue avec le CNC, la Collectivité de Corse pourra compter sur un apport annuel de cent mille euros (100 000 €) de recettes correspondant à l'abondement du CNC.

Plan d'affectation des ressources de la subvention 2021

	2 021		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	4 000 000 €	304 000 €	38%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	1 300 000 €	376 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et à la vie citoyenne	136 000 €	48 000 €	6%
Développement des partenariats méditerranéens	60 000 €	72 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	5 496 000 €	800 000 €	100%

La chaîne a chiffré l'ensemble de ces missions et objectifs pour 2020 à 2023 à **vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros (21 984 000 €)**. La subvention de la Collectivité de Corse de **trois millions deux cent mille euros (3 200 000 €)** couvre donc environ **14,56 %** de ce service public complémentaire.

	2020-2023		
	Coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention (estimation)	montant affecté de la subvention sur la durée de la convention	pourcentage d'affectation de la subvention
Développement de la filière audiovisuelle corse par ViaStella	16 000 000 €	1 184 000 €	37%
Développement et valorisation de la langue corse sur ViaStella	5 200 000 €	1 488 000 €	47%
Développement des émissions consacrées à la culture, aux traditions Corses, au patrimoine et et a la vie citoyen	544 000 €	256 000 €	8%
Développement des partenariats méditerranéens	240 000 €	272 000 €	9%
	Total coûts complémentaires liés à la mise en œuvre de la convention sur la période (estimation)	total subvention	
	21 984 000 €	3 200 000 €	100%

Il vous est donc proposé :

- ✓ d'approuver le projet de la convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société nationale de programme France Télévisions et l'Etat relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023 tel qu'il figure en annexe 1 de la délibération ;
- ✓ d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention, dans la mesure où les services de l'Etat font leur affaire de l'information de la Commission Européenne ;
- ✓ d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les éventuels avenants à ladite convention sous réserve qu'ils n'ont pas pour effet d'augmenter les engagements financiers conventionnellement prévus ;
- ✓ d'affecter pour la période pluriannuelle 2020-2023 de ladite convention, une subvention de **3 200 000 €** à imputer sur le fonds culture - programme : Investissement 4423 des Budgets Primitif et Supplémentaire 2020 de la Collectivité de Corse ;
- ✓ de fixer le montant annuel de la subvention d'investissement allouée par la Collectivité de Corse à la Société nationale de programme France Télévisions, dans le cadre de ladite convention relative au développement la chaîne ViaStella, à **800 000 €** pour la période 2020 à 2023 conformément aux tableaux d'affectation des subventions de la chaîne Via Stella en compensations de service public tels qu'ils figurent en annexe 3 de la convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.